



Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 23 mai 2014

Objet : **TABLEAU DES POSTES : TRANSFORMATIONS DE POSTES**

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois mai, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2014

**PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, MORAND, PAIN**  
**MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, GAY, GLOECKLE, LEMONIAS, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD, PIANETTA**

Présents : 25  
Absents : 4  
Votants : 29

**ABSENTS : Mme. CHEVROT (pouvoir à Mme. CAMPANALE)**  
**MM. FORT (pouvoir à M. LORIMIER), GERARDO (pouvoir à M. CROZES), GIMBERT (pouvoir à Mme. MORAND)**

Mme. Anne-Françoise HYVRARD a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

### Promotions internes

La promotion interne proposée dans les services concerne un poste en catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise.

Il est proposé de transformer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, en un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 6 mars 2014.

### Transformation de poste

Afin de permettre la nomination du responsable du service sport-vie associative suite à réussite au concours de rédacteur, il est proposé de transformer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, en un poste de rédacteur à temps complet, à compter du 28 février 2014.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Les postes suivants sont donc transformés :

Filière	Nbre de postes concernés	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Technique	1	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Agent de maîtrise à temps complet	Promotion interne
Administratif	1	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Rédacteur à temps complet	Réussite concours

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Crolles, le 2 juin 2014  
Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... de sa notification le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.